



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité Saint-Bruno-de-Kamouraska

RÔLE TRIENNAL 1^{RE} ANNÉE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Pascale Pelletier Ouellet, directrice générale, greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska pour les années 2026, 2027 et 2028, est déposé au bureau de la directrice générale, greffière-trésorière, sis au 321, rue de l'Église, bureau 1, Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0, en date du 18 septembre 2025 ;

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau ;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2026 ;

Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée *Demande de révision du rôle d'évaluation foncière*. Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC de Kamouraska ;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Kamouraska et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée à la MRC de Kamouraska sise au 235, rue Rochette, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce 18^e jour du mois de septembre de l'an 2025.

Pascale Pelletier Ouellet
Directrice générale et greffière-trésorière